

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### **RSA**

Question écrite n° 98549

### Texte de la question

M. Christophe Sirugue attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les effets négatifs involontaires de la prise en compte des ressources dans le calcul du RSA. En effet, des directeurs de CCAS font savoir que ce dispositif d'incitation au retour à l'emploi peut induire des diminutions de droits connexes particulièrement importantes lorsqu'il s'agit, au moment du passage du RSA-socle au RSA-activité, d'un recalcul des droits à l'APL. L'effet de seuil, combattu par l'esprit de la loi de généralisation du RSA en 2008, se réintroduit malgré les efforts législatifs pour le contrer, lorsque la perte d'aide au logement est telle que le bénéficiaire du RSA aurait été financièrement gagnant en ne travaillant pas. Aussi lui demande-t-il quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour parvenir à une neutralisation des ressources lorsque cela s'avère nécessaire au fonctionnement logique du dispositif.

#### Données clés

Auteur: M. Christophe Sirugue

Circonscription: Saône-et-Loire (5e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 98549 Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 25 janvier 2011, page 666 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)